

«Des pinottes pour exploiter les métaux»

-Johanne Morasse

Un centième des revenus des mines en redevances minières

PAR DAVID PRINCE



Pour exploiter les minéraux, qui appartiennent à tous les Québécois, l'industrie minière n'a versé que 52 M \$ au gouvernement en 2006-2007, année où elle a fait des profits records. En même temps, Québec a investi quelque 100 M \$ dans différents programmes pour aider l'industrie.

Ils sont plusieurs à penser qu'avec des revenus estimés à 5 milliards \$, l'industrie minière devrait contribuer davantage que un centième de ses revenus pour obtenir le droit d'exploiter le sous-sol québécois, une ressource non-renouvelable.

«Ce sont des pinottes. Les mines devraient faire plus pour le développement régional. Elles brillent quand les prix des métaux tombent et pigent alors allègrement dans les coffres de

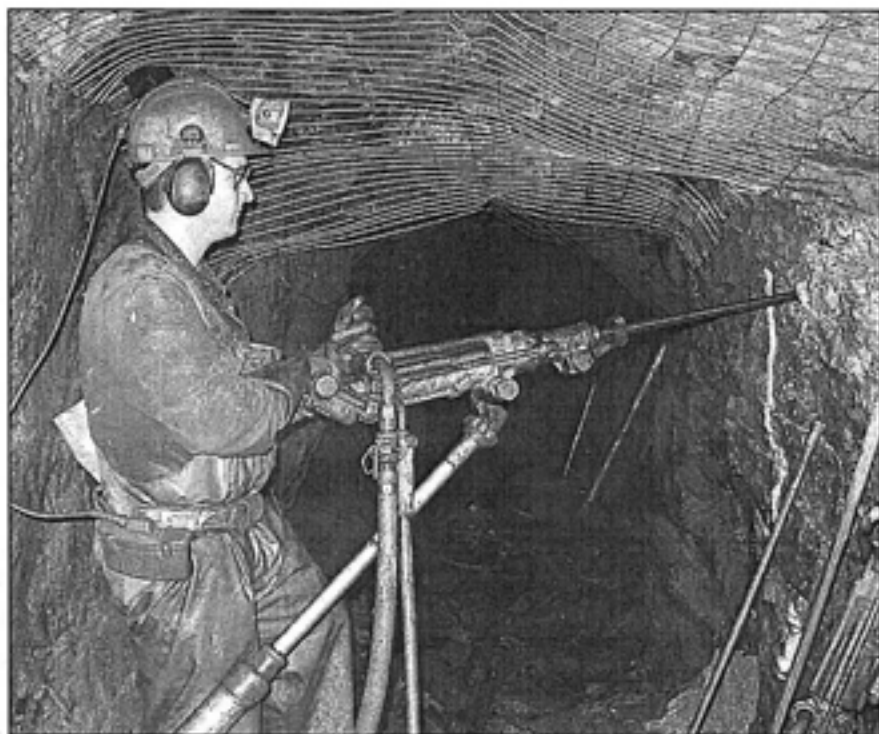
l'État, mais quand elles font des millions, elles ne sont pas rendez-vous pour développer la région. Toute la région s'est impliquée pour établir une stratégie dans le projet ACCORD afin de développer la transformation des métaux. Sauf l'industrie minière, alors qu'elle a les poches pleines. Tout comme pour les alumineries, il faudrait trouver une façon de les obliger à faire de la transformation en région», dénonce la critique en matière de Ressources naturelles pour le PQ, Johanne Morasse.

Fonds régional

Même son de cloche au niveau de la Conférence régionale des élus (CRÉ). «Lorsque l'on voit tous les profits qu'elles engrangent, on n'a pas l'impression que l'on obtient notre juste part pour exploiter le sous-sol de la région. Actuellement, les mines ne contribuent pas énormément au développement régional. Elles doivent faire plus que seulement construire des parcs pour les enfants. Il faudrait créer un fonds de développement régional financé par les minières pour faire de la recherche, de la formation et du développement», soutient le président de la CRÉ, Jean-Maurice Matte.

Déductions possibles

Ce qui irrite beaucoup de développeurs régionaux, c'est la façon dont sont calculées les redevances minières. Contrairement à l'industrie forestière, qui paie en fonction de la quantité de bois prélevé, les redevances ne sont pas payées en fonction de la quantité de métaux extraits du sol. Il s'agit plutôt d'un impôt supplémentaire payé sur leurs profits. Qui dit impôt dit



Plusieurs aimeraient que plus de millions tirés des métaux de la région servent au développement régional. photo archives

Un calcul complexe

Les droits miniers sont déterminés en fonction du profit minier, qui est calculé de la façon suivante:

Revenus de la minière moins:

Les coûts de production, frais d'administration, allocation pour amortissement, allocation pour exploration, allocation additionnelle pour exploration, allocation pour traitement, allocation pour une mine nordique.

De ce montant, la minière est indexée à 12 %. Avant 1994, l'impôt était de 18 %.

Il arrive que les avantages fiscaux du gouvernement soient plus élevés que les revenus des minières. Elles ne paient alors aucun droit minier.

Source: MRN

«Elles brillent quand les prix des métaux tombent et pigent alors allègrement dans les coffres de l'État»

aussi déduction possible. La loi prévoit une panoplie de déductions admissibles afin de réduire le montant payé en redevances.

Cette façon de faire dérange cependant la députée Johanne Morasse.

«Il faut trouver une méthode de calcul qui tienne compte de la valeur des métaux extraits. Par exemple, une entreprise qui produit X onces d'or, doit payer tel montant au gouvernement en fonction de la valeur de l'once d'or, un peu comme dans l'industrie du bois. De cette façon, ça

réfléterait davantage la réalité», soutient-elle.

Au ministère des Ressources naturelles, on explique qu'il est impossible d'établir la même méthode de calcul.

«Contrairement au bois, dont une valeur existe sur le marché au moment de la coupe, les ressources minérales doivent subir certains procédés de traitement avant d'avoir une valeur sur le marché. L'or n'a pas de valeur tant qu'il n'a pas été coulé en lingots», explique Lise Guérin, du ministère des Ressources naturelles.

Le double pour la forêt

Toute comparaison entre les redevances minières et forestières est boiteuse puisque les mines paient en fonction des profits et les forestières en fonction de leur récolte. Mais toutes proportions gardées, les forestières ont payé le double des minières en redevances par rapport à leurs revenus.

Avec des revenus de 13 milliards \$, les forestières ont payé 268 M \$ en redevances, soit 2 % de leurs chiffres d'affaires.

Les minières ont quant à elles des revenus de 5 milliards \$ et ont payé 52 M \$ en redevances, soit 1 % des revenus.

Sources: CIPQ, AMQ et La Presse

Donnez-nous votre opinion sur le sujet au lafrontiere.canoe.ca



La camionnette a fait toute une embardée et s'est retrouvée sur le toit.
photo L'Écho

Grièvement blessé dans un capotage

(G. Loiseleur) Un homme de 43 ans de Duboussin s'est retrouvé dans un état critique dans un hôpital de Montréal, jeudi, après avoir été victime d'un accident sur la route 113, vers 5 h du matin. Il se trouvait en compagnie de son fils de 17 ans, qui était au volant. Son état s'était stabilisé en début de semaine.

Le duo roulait vers le sud, à quatre kilomètres de la route 117, à bord d'une camionnette. À un moment donné, l'adolescent s'est

retrouvé complètement de l'autre côté de la route, sur l'accotement, et a donné un coup de roue pour revenir dans sa voie, a indiqué le policier Hugues Beaulieu.

«Il a alors retraversé les deux voies de circulation pour se retrouver encore une fois en dehors de la route. Ne voulant pas plonger dans le fossé, il a donné un ultime coup de volant et le pick-up a capoté pour finalement s'immobiliser sur le toit», a ajouté l'agent d'information de la SQ.



L'industrie minière emploie quelque 50 000 personnes au Québec.

photo archives



C'est au sous-sol de cet édifice à logements que l'incendie s'est déclenché.
photo Ghislain Loiseleur

Incendie sur la 5e Rue: 14 personnes relocalisées

(G. Loiseleur) Pas moins de 14 personnes ont dû être relocalisées quand un incendie s'est déclaré au sous-sol d'un édifice de quatre logements, lundi, au 235 de la 5e Rue, à Rouyn-Noranda.

«On ne connaît pas la cause du feu, qui a pris vers 15 h, alors qu'il n'y avait personne à l'intérieur de l'appartement. On a vite circonscrit les flammes», a affirmé, mardi, le chef des opérations au Service des incendies de Rouyn-Noranda, Claude Benoit.

Seulement une personne se trouvait sur les lieux, dans un loge-

ment situé au rez-de-chaussée, quand les flammes se sont déclenchées. Dix membres du mouvement Katimavik, qui demeuraient à l'étage, ont constaté qu'ils n'avaient plus de logement à leur arrivée, après leurs activités de la journée. Même chose pour deux autres qui demeuraient au rez-de-chaussée. Il n'a pas été possible de savoir, au moment de mettre sous presse, si l'occupante du sous-sol avait finalement pu être jointe.

La majorité de ces gens ont été acheminés vers le Motel Alpin, grâce à l'intervention de la Croix-Rouge.

«Québec fait une bonne affaire avec les mines»

-Jean-Pierre Thomassin

(D. Prince) Que ce soit à l'Association minière ou à l'Association de l'exploration minière, le discours est le même: le Québec fait une très bonne affaire avec les droits miniers.

«Avant d'ouvrir une mine et d'avoir des profits, il faut investir des dizaines, voire des centaines de millions de dollars. Les entreprises prennent des risques importants dans une industrie cyclique. Il est donc normal qu'elles fassent des profits à la hauteur du risque qu'elles prennent dans les bonnes années», fait valoir le directeur de l'Association de l'exploration minière du Québec, Jean-Pierre Thomassin.

Selon lui, il faut voir l'industrie minière dans son ensemble. «En plus des droits miniers, elles paient des impôts sur leurs profits

comme toutes les entreprises, des taxes municipales, engagent 50 000 personnes au Québec qui paient elles aussi des impôts. Le Québec fait une très bonne affaire puisqu'en investissant presque rien (une aide de 100 M \$ à l'industrie contre 70 M \$ en revenus), nous faisons vivre une bonne partie des régions du Québec», souligne Jean-Pierre Thomassin.



Transformation
Même son de cloche à l'Association minière.

«Les gens pensent que les mines arrivent, exploitent le gisement et partent. Ce n'est pas ça. Nous générons des retombées importantes dans les régions. Presque tous nos membres ont des politiques d'achat local. Les mines engagent des centaines de sous-traitants dans les régions. C'est majeur et le gouvernement en retire beaucoup de bénéfices. Oui, les mines font de l'argent et c'est

normal, mais le gouvernement en fait aussi beaucoup. Il ne faut pas penser que les seules retombées pour le gouvernement sont les droits miniers pour exploiter la ressource», mentionne le porte-parole de l'Association minière, André Lavoie.

10 % de bénéfices par année

Jean-Pierre Thomassin cite en exemple l'ancienne mine Louvicourt qui a investi 300 M \$ en 20 ans et a obtenu 500 M \$ en revenus.

«C'est un profit de 10 % par année, ce qui n'est pas énorme compte tenu du risque d'un tel investissement. Si on sortait l'entreprise privée et que le gouvernement décidait d'exploiter seul ses métaux, quel contribuable accepterait que son gouvernement investisse 300 M \$ en exploration sans rien trouver de significatif comme c'est le cas au Québec depuis le début de l'année? Le gouvernement n'est pas prêt à prendre un tel risque alors que le privé le prend», fait observer M. Thomassin.